

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26940**

### Intitulé

DipViGrM : Diplôme visé grade de master Diplôme Arts et Techniques du Théâtre délivré par l'ENSATT, parcours Administrateur du spectacle vivant

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)	Directeur de l'Ensatt, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des Universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

3226 - Entreprises artistiques et culturelles, 3268 - Théâtres privés, 2642 - Production audiovisuelle

**Code(s) NSF :**

133 Musique, arts du spectacle, 314 Comptabilité, gestion, 315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

**Formacode(s) :**

45004 art spectacle, 45052 production spectacle, 45022 art dramatique

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Assure l'administration d'une entreprise culturelle ou la production et la diffusion de spectacles :

- direction administrative, financière, juridique.

Elaborer une stratégie d'entreprise.

Accompagner la mise en oeuvre d'un projet artistique

Assurer le suivi des moyens humains, matériels et financiers de productions culturelles.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'administrateur a vocation à exercer dans les différents secteurs du spectacle vivant (théâtre, opéra, danse, concert, cirque, marionnettes, événementiel) ou audio-visuel.

L'activité de l'administrateur s'exerce essentiellement en bureau, régulièrement en lieux de rendez vous extérieurs et ponctuellement sur les lieux de spectacle en étroite collaboration avec la direction artistique et technique.

L'activité s'exerce soit sous statut de salarié sous forme de contrat de durée indéterminée dans une structure de spectacle privée ou publique, soit sous forme de contrats de travail à durée déterminée d'usage (intermittent) pour la durée d'une production ou d'une tournée,

L'administrateur peut également être indépendant en inscrivant son activité dans des réponses à des commandes ou sur initiative individuelle comme porteur de projet en créant une agence de conseil en ingénierie culturelle ou en ouvrant un bureau de production.

L'activité peut dans ce cas être irrégulière, suivant l'économie de prototype qui caractérise le secteur.

L'activité s'exerce le plus souvent en horaires décalés (soirées et week-ends) et peut supposer des déplacements ou éloignements sur plusieurs jours d'affilée au niveau international.

Le rythme de l'activité peut être très variable sur le court et long terme, en fonction de la concrétisation des projets menés en compagnies ou collectifs et de la programmation des entreprises de diffusion de spectacles. L'administrateur de spectacle peut également évoluer vers des postes dans la fonction publique territoriale, de cadre culturel ou de médiation.

Ce professionnel peut prétendre à des emplois qui peuvent recouvrir les appellations suivantes dans le spectacle :

- Administrateur de spectacle
- Directeur de production
- Directeur administratif
- Administrateur de production
- Attaché de production
- Chargé de production
- Entrepreneur de spectacles
- Producteur de spectacles
- Administrateur de compagnie
- Administrateur de tournée

### Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles

### Réglementation d'activités :

Il n'existe pas de réglementation spécifique à cette activité

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

L'accès à cette formation est réservé aux étudiants admis au concours d'entrée et aux stagiaires de la formation continue admis aux examens d'entrée organisés par l'Ensatt. Les épreuves consistent en des épreuves écrites et en un entretien.

Ces concours et examen d'entrée sont déterminés par l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 04/11/2013,

NOR : ESRS1300335A.

Cette formation dure trois ans pour un parcours sous statut d'étudiant et est ramenée à dix mois pour un parcours sous statut de stagiaire de la formation continue.

La première année (dite pré-master) est concentrée sur les fondamentaux métiers et l'acquisition d'une culture générale artistique. La deuxième année (master 1) renforce la professionnalisation autour des pratiques collectives du spectacle, propose une ouverture internationale et initie l'étudiant au processus de recherche. La troisième et dernière année (master 2) est celle de la pratique du métier, d'un accompagnement à l'emploi et de la rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche.

Des appréciations par EP et notes par UE valident chaque semestre. Le dernier semestre de la dernière année (M2) est validé par la rédaction et la soutenance d'un mémoire. Une moyenne semestrielle égale ou supérieure à 10 entre UE valide le semestre. En dessous, les UE non validées font l'objet d'un rattrapage.

Le diplôme, conférant grade master, est obtenu avec 120 crédits ECTS en Master 1 et Master 2, ou 30 crédits par semestre, pour un cursus total d'une durée de 3 ans.

Les stagiaires en formation continue sont évalués selon des modalités similaires à celles des étudiants en formation initiale. Ils valident au cours de leur cursus de deux semestres 60 ECTS.

#### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/NI	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Les jurys sont composés d'enseignants permanents de l'équipe pédagogique de l'ENSATT, d'enseignants chercheurs, d'un représentant du service des études de l'établissement et de professionnels en activité.
En contrat d'apprentissage	X	néant
Après un parcours de formation continue	X	Les jurys sont composés d'enseignants permanents de l'équipe pédagogique de l'ENSATT, d'un représentant du service des études de l'établissement et de professionnels en activité.
En contrat de professionnalisation	X	néant
Par candidature individuelle	X	Possibilité lors de l'accès au diplôme des candidats en formation continue par VAP, si leur niveau d'études est inférieur à celui exigé.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants permanents de l'équipe pédagogique de l'ENSATT, d'un représentant du service des études de l'établissement et de professionnels en activité. La validation se fait sur examen d'un dossier individuel et entretien devant un jury.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : néant Autres certifications : néant	néant

#### Base légale

Référence du décret général :

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrête du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 04/11/2013 attribuant le grade master aux titulaires du diplôme Arts et Techniques du Théâtre délivré par l'ENSATT.

NOR : ESR1300334A arrête du 4-11-2013. ESR-DGESIP A3, paru dans le BO N°45 du 5/12/2013

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Voir les enquêtes menées par la CPNEF-SVP avec le Céreq, les tableaux de bord de l'INSEE et les rapports des organismes sociaux de la branche du spectacle.

**Autres sources d'information :**

[www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)

**ENSATT****Lieu(x) de certification :**

ENSATT, 4 rue soeur Bouvier, 69 322 LYON CEDEX 05

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

ENSATT, 4 rue soeur Bouvier, 69 322 LYON CEDEX 05

**Historique de la certification :**

L'ENSATT est le prolongement de l'Ecole dite de la rue Blanche. Ecole supérieure d'art, elle forme des professionnels du spectacle vivant. Elle est installée à Lyon depuis 1997. Les diplômés ont été scindés en 10 nouveaux parcours de spécialités au cours des années 2000 dont celui d'administrateur du spectacle vivant.